

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 22/02/2024, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Étaient présents : Mme BARRERE Céline, M. BELER Cédric, M. BEUVELOT Pascal, M. BISTOLFI Patrick, Mme DUCHAMP Laurence, M. DUPLEICH Jean-Luc, M. DUPRAT Florent, M. GAMBONI Jean-Philippe, M. MASCARTE Michel, Mme MENDEZ Stéphanie, Mme MONTEGUT Nathalie, M. SEMENZATO Patrick, M. WAGNER Stéphane.

Était absent : M. MARTINEZ Julien

Procuration : Mme PISANU Mélanie a donné procuration à M. DUPRAT Florent

Madame DUCHAMP Laurence a été élue secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 1^{er} février 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion. Pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

Vote des comptes administratifs

(Pour mémoire, le maire ne peut pas participer au vote car il est l'ordonnateur)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GAMBONI Jean-Philippe.

M. GAMBONI présente les 2 comptes administratifs.

- **Compte administratif M57 : Budget communal**

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses.....	524 311.86 €	} Résultat excédentaire de 691 017.38 €
Recettes.....	618 019.57 €	
Report positif de 2022..	597 309.67 €	
<u>Investissement</u>		
Dépenses.....	245 084.29 €	} Résultat déficitaire de - 171 089.94 €
Recettes.....	116 445.06 €	
Report négatif de 2022..	139 952.78 €	
<u>Reste à réaliser 2023.....</u>		0.00 €
Solde d'exécution investissement.....		- 171 089.94 €
Solde d'exécution fonctionnement.....		+ 691 017.38 €

Monsieur BEUVELOT demande pourquoi les recettes du chapitre 73 de cette année sont plus élevées que les recettes du chapitre 73 de 2022. Il demande s'il y a eu des recettes exceptionnelles.

Monsieur GAMBONI précise que ces recettes ont été validées et que pour information, il précisera le détail au prochain conseil.

Approbation du CA M57 : 13 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Vote affectation du résultat (délibération)

Afin de combler le déficit d'investissement du budget communal, Monsieur GAMBONI propose d'affecter la somme 171 089.94 € de l'excédent de fonctionnement vers l'article 1068 en recette d'investissement. Le report de fonctionnement sera donc de 519 927.44 €

Le conseil approuve : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

• Compte administratif M49 : budget de l'eau

Fonctionnement

Dépenses.....	55 056.46 €	} Résultat excédentaire de 22 406.97 €
Recettes.....	58 719.45 €	
Report positif de 2022..	18 743.98 €	

Investissement

Dépenses.....	12 492.00 €	} Résultat excédentaire de 74 974.64 €
Recettes.....	19 345.30 €	
Report positif de 2022..	68 121.34 €	

Reste à réaliser 2023

Dépenses (schéma AEP).....	34 680.00 €	Total : - 3 280.00 €
Recettes (subv. Schéma AEP)...	31 400.00 €	

Solde d'exécution investissement.....	+ 71 694.64 €
Solde d'exécution fonctionnement.....	+ 22 406.97 €

Approbation du CA M49 : 13 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Vote des comptes de gestion

Monsieur GAMBONI demande au conseil de procéder au vote des 2 comptes de gestion établis par la Trésorière.

Compte de gestion Budget Communal : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre
Compte de gestion Budget Eau : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Tarifs eau potable 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'eau potable de l'année précédente et propose au conseil de fixer à 55 ou 56 € la location du compteur et à 1 € le m³ d'eau.

Monsieur BEUVELOT demande pourquoi augmenter le prix de l'eau puisque le budget est excédentaire et qu'il va y avoir transfert de compétences à la Communauté de Communes en 2026.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant il n'y a aucune information sur le transfert de compétence et que d'importants travaux d'investissement vont être entrepris avant la fin de l'année 2024 au niveau de la station de pompage. Il rappelle que cette augmentation suit la courbe qui avait été définie par la commission de l'eau afin que l'augmentation répercutée sur les abonnés soit amortie sur plusieurs années lors du transfert de compétences.

Monsieur GAMBONI informe d'une baisse de la consommation de l'eau, ce qui prouve une prise de conscience collective pour l'économie de l'eau potable.

Après discussion, le conseil municipal, fixe les tarifs 2024/2025 comme suit :

- Le prix du m³ passe de 0.95 € à 1 €,
- Le prix de la redevance fixe (location du compteur) passe de 53 € à 55 €.

Vote : 12 Pour - 0 Abstention - 2 Contre

Reprise concession au cimetière de M. LABADIE (délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille LABADIE souhaite remettre à disposition de la commune la concession n°197 du cimetière communal accordée le 28/05/1983 pour un montant de 109 Francs soit 16.62 € et enregistrée à Saint-Gaudens le 20/06/1983.

Cette concession étant inoccupée et vide de toute sépulture, Monsieur le Maire propose de la reprendre au prix 80 €.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord. Un arrêté de rétrocession sera établi par Monsieur le Maire.

Vote : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Préparation du budget 2024

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la discussion sur les taux des taxes communales pour l'année 2024 et rappelle qu'en 2023, en raison de l'inflation importante des bases, les taux communaux n'avaient pas été augmentés.

En 2024, l'inflation nationale des bases est de 3.9 %

Il propose de faire un tour de table afin de recueillir l'avis de chacun.

Après discussion, le conseil s'oriente, encore cette année, vers le gel des taux.

Questions diverses

➤ Madame BARRERE :

- Signale que le ralentisseur route d'Ardiège est affaissé. Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de le remettre en état prochainement.
- Informe que le comité des fêtes a réservé le traiteur Plein Sud pour le repas Mounjetade de la fête à Pointis.

- Demande quand va être versée la subvention au Comité des fêtes. Monsieur le Maire lui précise « au mois de juin ».
- Monsieur GAMBONI précise qu'il a prévu, sur le budget 2024, une augmentation de 5 % pour les subventions aux associations car elles aussi subissent les inflations.
- Monsieur WAGNER et Madame BARRERE font un rapport sur la réunion du SICASMIR. Ils précisent que la Directrice du SICASMIR a annoncé qu'il n'y aurait plus de déficit fin 2024. Une discussion se met en place entre tous les conseillers municipaux. Le conseil municipal espère que des mesures seront prises pour ne plus avoir la surprise de recevoir, comme en 2023, une contribution exceptionnelle pour combler le déficit.
- Monsieur WAGNER présente une association ayant pour objectif de promouvoir la langue d'Occitan.
Cette association organise un relais pédestre partant de la commune d'Ibos à la commune de Mont-de-Marsan en passant par Pointis le 2 mai 2024. Une subvention peut leur être attribuée à raison de 100 € le km.
Après discussion, le conseil décide d'attribuer 200 €.
- Monsieur DUPRAT :

Rappelle que les trous sur le chemin qui va de la route de Cier à Huos ne sont toujours pas rebouchés. Monsieur le Maire va s'en occuper prochainement. Il précise que ce chemin est un chemin à usage agricole créé lors du remembrement, le revêtement n'ayant pas été prévu pour les voitures et 2 roues.
Monsieur DUPLÉICH confirme que ce chemin est en très mauvais état.
- Demande si le broyeur est réparé.
Monsieur DUPLÉICH répond qu'il est hors-service et vu l'importance des réparations, le broyeur ne sera pas réparé.
- Monsieur BEUVELOT demande si les panneaux d'entrée du village au chemin du Bazert ont fait l'objet d'un acte de vandalisme.
Monsieur le Maire répond qu'ils ont été couchés suite au vent important de ces derniers jours.
- Madame MENDEZ fait part au conseil que la mairie a été contactée par « le Jardin de Musique » qui organise le festival Marguerite du Comminges sur le thème du bonheur. Un concert va être organisé à la Chapelle du Brocas le samedi 10 août 2024.
A l'issue de ce concert, la mairie offrira un vin d'honneur.

- Monsieur le Maire informe le conseil que les tombes abandonnées du cimetière ont été répertoriées et les panonceaux mis en place. L'affichage du procès-verbal de 1^{ère} constatation de l'état d'abandon démarre le 01/03/2024.
Monsieur le Maire précise qu'il n'y a rien d'imposé, le but étant de récupérer les tombes où il n'y a plus de famille pour entretenir les sépultures.

La séance est close à 22 h 30 mn.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.